



9 rue Lavoisier 04600 Saint Auban

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018

Le 19 novembre 2018 à 18 heures, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'immeuble communal de Château-Arnoux.

L'Assemblée Générale est présidée par Geneviève
Etaient présents 38 membres de l'association inscrits sur la liste de présence.
Est présente la secrétaire du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, Jacqueline Casset.

I) Rapport moral et d'activité du président :

La présidente donne lecture de son rapport moral et d'activité pour l'année écoulée. Celui-ci est joint en annexe.

Le rapport est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

II) Rapport financier du trésorier :

La trésorière commente le bilan financier 2017 – 2018 de l'association. Ce bilan financier est joint en annexe.

En résumé, en comparant avec le bilan financier de la saison précédente :

- Recettes : l'apport des cotisations a atteint 2005 euros (1926 euros la saison précédente)
La subvention de la mairie est maintenue à 300 euros
- Dépenses : les remboursements de frais de déplacements, randonnées du samedi :
ont atteint 321 euros (465 euros la saison précédente)
les participations de l'association aux frais d'inscription des organisations des O.T. de La Motte du Caire et de Digne :
ont atteint 162 euros (280 euros la saison précédente)
pas de demandes de remboursements de reconnaissances
(20 euros la saison précédente)
- Le bilan financier, pour cette saison, est excédentaire de 178 euros

Pour l'association, au niveau financier, l'objectif est que, tous les ans, le bilan financier soit proche de zéro, et même faiblement négatif.

Le rapport est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Je rappelle que la présidente et la trésorière sont les 2 membres autorisés à faire fonctionner le compte bancaire de l'association :

III) Licences : Tarifs des cotisations 2018 – 2019

Utilisation des crédits de l'association / Modifications règlement intérieur :

III.1) Licences :

La licence FFRP individuelle (IRA) est passé de 25 € à 26 €, en augmentation permanente tous les ans. L'adhésion de l'association à la FFRP s'élève à 60 euros.

L'association n'a pas augmenté le montant de la cotisation pour la saison 2017/2018.

La saison précédente, avec une adhésion s'élevant à 36 euros, la part revenant à l'association était de 11 euros. Afin que l'association conserve une part de 11 euros, l'adhésion devrait aussi subir une augmentation de 1 euro pour la nouvelle saison.

Geneviève propose à l'assemblée de passer le montant de l'adhésion à 37 euros.

La majorité de l'assemblée choisit de passer **le montant de l'adhésion 2018/2019 à 37 euros**. La part revenant à l'association s'élève à 11 euros par membre.

Rappel : la trésorière demande qu'au dos du chèque remis à l'association, vous décriviez à quoi correspond le montant.

à l'aide des user et pwd figurant sur sa licence, chaque licencié peut se rendre sur le site de la gestion fédérale et compléter ou modifier, si besoin, les informations déjà saisies .

Sandrine demande quand et comment les membres recevront les licences papier ?

Réponse : l'élaboration d'une licence se fait en 3 étapes :

- la saisie de la licence sur le site de gestion fédérale
- l'impression de ces licences, qui se fait en général groupée
- la distribution aux différents licenciés qui se faisait en général à l'occasion des randonnées, sinon en dernier, par courrier/distribution dans boîtes aux lettres

Le nouveau bureau décidera d'une organisation afin que chaque membre dispose de sa licence papier dans des délais raisonnables.

Jacqueline Casset informe aussi que la FFRP envisage une dématérialisation de la licence.

III.2) Lignes de dépenses pour cette nouvelle saison 2018/2019 :

- Modification ou conservation des taux de remboursement prévus à l'article 8 du règlement intérieur. Geneviève propose de conserver ces taux pour la saison 2018/2019. Certains membres désirent augmenter le coefficient de 0,2 du fait que le prix du carburant, surtout le diesel a augmenté.
- Modification ou conservation des taux de remboursement prévus à l'article 10 du règlement intérieur. L'association participe aux frais de transport, pour 2 séjours organisés au sein de l'association. Geneviève propose de conserver ces taux pour la saison 2018/2019.
- L'association participera aussi à l'achat de divers articles bureautiques pour les gestionnaires de l'association, comme des cartouches d'imprimante.
- L'association renouvelle aussi sa participation aux frais de formation. Cette saison, Alain désire suivre le nouveau cursus proposé par la FFRP. Le CDRP04 prendra aussi en charge une partie de la formation.
- Début septembre 2019, en fonction des crédits disponibles, l'association pourra à nouveau participer aux frais d'inscription à des manifestations locales comme celle organisée par les Terres de Haute-Provence, par la ville de Digne.

Ces lignes de dépenses sont soumises à l'approbation de l'assemblée. Celles-ci sont approuvées à l'unanimité.

A partir de ces lignes de dépenses, un budget prévisionnel pour la saison 2018/2019 sera élaboré et envoyé à la mairie pour la demande de subvention.

III.3) Règlement intérieur : Ajout / Modification :

- Article 9 :

L'association accepte de prendre des membres sur la route qui mène au point de départ de la sortie, mais à une condition : ces membres doivent communiquer un numéro de portable et doivent être joignables, au moins 10 minutes avant l'heure de départ de St-Auban et jusqu'à ce qu'ils montent dans une voiture. Ils doivent aussi prévenir l'animateur en cas d'annulation, au plus tard 5 minutes avant l'heure de départ du parking de St-Auban.

Le complément proposé :

Au retour de la randonnée, le chauffeur dépose ce membre sur le bord de cette même route. Le retour au domicile se fait selon le bon vouloir du chauffeur.

Ce complément est soumis à l'assemblée. Il est approuvé

- Article 4 :

Daniel demande à ce que l'animateur qui désire prendre son véhicule soit aussi prioritaire

Ce complément est soumis à l'assemblée. Il est approuvé

IV) Affiliation à la FFRP / Questions Réponses :

Nous avons le plaisir d'accueillir Jacqueline Casset à notre Assemblée Générale. Jacqueline rappelle les points importants et répond aux questions de l'assemblée.

- Rappel sur la reconnaissance du travail bénévole non négligeable fourni par les animateurs, que l'association existe grâce à leur implication
- La licence est un contrat avec la fédération qui couvre l'association, le président, les membres du bureau, les animateurs et bien sûr chaque membre, en individuel et dans le cadre du groupe. La licence court du 1er septembre au 31 août. La cotisation de l'association est à prendre début septembre au début de la reprise des activités et chaque membre doit aussi reprendre sa licence, au moins avant le 15 octobre. Le membre qui n'a pas pris sa licence avant le 15 octobre est assuré en individuel jusqu'au 31 décembre, mais plus en groupe.
- Magazine Passion Rando conseillé par le CDRP04 : prix annuel de 8 euros, ce qui correspond à 4 magazines par an à 2 euros.
- Réponse à la question : utilisation par la FFRP des 26 euros versés pour la licence ? Jacqueline parle des différentes tâches confiées au Comité Départemental et du budget attribué à celles-ci. Le CDRP04 reçoit encore quelques subventions mais en baisse, donc l'apport financier des licences est essentiel. Est joint en annexe le dernier budget financier du CDRP04.
- Jacqueline revient sur le bon geste en cas de malaise d'un membre . Jacqueline conseille , surtout si le membre devient inconscient, pour faciliter le travail des secours, les démarches à l'hôpital ... d'avoir toujours sur soi, une fiche de renseignements (à l'intérieur d'une enveloppe cachetée) ainsi que la carte vitale. Jacqueline envoie un modèle de fiche de renseignements à compléter que Geneviève fera suivre.

- Envoi systématique en début de saison, à chaque membre, de l'attestation et du questionnaire , concernant son état de santé pour pratiquer la randonnée pédestre. Car, pour tout renouvellement de licence, l'adhérent se doit de remplir le questionnaire (qu'il conserve) et donner à son Club l'attestation de réponse au questionnaire (document indispensable pour la délivrance de la licence 2018/2019).
- Ne pas hésiter à consulter régulièrement le site du CDRP04 qui contient des informations très utiles, sur les manifestations, l'état des sentiers ... Alain mentionne l'existence du portail Suric@te, qui permet de signaler un problème, une anomalie rencontrés lors d'une randonnée.

V) Renouvellement du Conseil d'Administration :

Comme annoncé, Geneviève quitte la présidence de Randurance.

Pour la saison 2018/2019, 7 membres sont à renouveler :

Geneviève, Enzo, Jackie, Jean-François, Claude, Norbert et Nicole

L'association a besoin de sang neuf, de répartir toutes les tâches de gestion sur plusieurs volontaires.

Ainsi, sur la convocation de l'AG, nous avons fait appel à candidatures .

- Renouvellement des anciens membres :
Geneviève, Enzo, Jackie, Jean-François, Claude et Nicole
- Raymond, pour ses 83 ans, demande à quitter le bureau
- Nouvelles candidatures : Daniel, Lydie, Augustin, Christiane et Valérie

Une réunion de tous ces membres, anciens et nouveaux, est programmée pour le mercredi 28 novembre à 18 heures. L'ordre du jour de cette réunion est l'élection du nouveau président / nouvelle présidente puis répartition des différentes tâches pour la bonne gestion de l'association.

VI) Informations diverses :

1 – La date limite pour le renouvellement des licences et la fourniture des certificats médicaux est fixée à fin novembre 2018.

Les membres présents peuvent donc déjà fournir le certificat médical et le chèque de cotisation. Ne pas oublier de communiquer aussi **l'adresse mail**, qui devient indispensable.

2 – Prochain rendez-vous : lundi 3 décembre à 18 heures : élaboration du prochain programme pour le 1^{er} trimestre 2019

La séance est levée à 20h00

Château-Arnoux, le 20/11/2018

La Trésorière
Sylvie Berbèche

La Présidente
Geneviève Noël